Publié le 6 février 2024

SÈVREMONT

**Arrêté temporaire n°24-AT-0011**
**Portant réglementation de la circulation**

**LE GUITTION (D27)**

Le Maire de Sèvremont,
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
**VU** la demande en date du 24/01/2024 émise par ATLANROUTE demeurant 460 rue Pasteur La Loge 85170 LE POIRÉ SUR VIE représentée par Monsieur Yohann MUZARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection de tranchée pour le compte de Véolia Eau rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/02/2024 au 29/02/2024 LE GUITTION (D27),

## ARRÊTE

**Article 1**
À compter du 12/02/2024 et jusqu'au 29/02/2024, pour une durée de 1 jour sur la période, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 100 mètres, LE GUITTION (D27).

**Article 2**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ATLANROUTE.

**Article 3**
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 02/02/2024
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

**Jean-Louis ROY**

*DIFFUSION:*

- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Centre de secours - Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*
- *SCOM 85*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *HERVOUET France*
- *Car du Bocage*
- *Le 1er adjoint*
- *Maire délégué de La Flocellière*
- *Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*
- *Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre*

*ANNEXES: Zone de travaux*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Rue du Perochard
Impasse des Bruyères
Impasse des Genêts
Rue des Ombrages
Impasse des Noiseiers
Lotissement du Stade
Rue des Crayons
Ecole Saint-Joseph
D 64
Rue du Guittion
Rue du Progrès
Zone industrielle du Guittion
Webasto systèmes carrosserie
Cité des Forges
Grande Rue
Relais Poste
Aux Saveurs de Tom